



Pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lundi 16 avril 2012 A 15H

A L'OUSTALET au CANNET DES MAURES

PROCES-VERBAL

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 16 avril 2012 :

Pour les communes :

- Annick NAPOLEON, Maire de Cavalaire
- Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour
- Gabriel UVERNET, Maire du Thoronet
- Dominique CORDOLA, Adjointe environnement au maire du Rayol-Canadel Sur Mer
- Dominique LEDERLIN-ADER, Adjointe au maire de La Garde Freinet
- Jean-Pierre COURCHET, Adjoint au maire de La Garde Freinet

Autres membres de l'A.P.P.M. :

- Jean-Michel COUVE, Député du Var, Président de l'A.P.P.M.
- Jean-Luc BAUBAUT, Président adjoint de la F.N.A.I.M.
- Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la D.C.A. PACA
- Nicole TRONCHE, Présidente de l'U.D.V.N. 83
- Bertrand DESCHAMPS, Directeur de l'Agence de Saint-Tropez, représentant de la C.C.I. du Var
- Liliane MAILLARD, représentante de l'U.P.V.
- Alexandre LATIL, membre du Conseil d'Administration des Jeunes Agriculteurs du Var
- Jean-Daniel TAVE, représentant la Chambre de Métiers du Var

Autres personnes présentes :

- Claire ACCOSSANO, représentante de la Communauté de communes Cœur du Var
- Jean Louis ATOCH, Délégué de pays du Var pour la Fondation du Patrimoine
- M FLESEN
- Hervé PASSAMAR, consultant, chargé d'une mission d'appui au projet de développement durable sur le territoire des Maures
- Jean-Yves BUFFARD, chef de projet au sein de la société SI LEX et Associés
- Guy CASTAGNE, Directeur Associé de la société B.D.R.H. Conseils
- Guy Martini, Directeur de la Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence
- Carole BLION, représentant le cabinet d'expertise comptable AUDICOMPTA de l'association

Quatre pouvoirs ont été envoyés :

- Christine AMRANE, Maire de Collobrières
- Patrick MARTINELLI, Maire de Pierrefeu du Var
- Philippe DONAT, Président de la Fédération du B.T.P.
- Louis VALENTIN, représentant du Syndicat des propriétaires forestiers

Le quorum étant atteint : seize membres présents ou représentés, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, sur l'ordre du jour suivant

1°) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 02 décembre 2011.

2°) Présentation des personnes chargées des travaux pour réaliser les études concernant le nouveau Schéma de développement durable du tourisme et la création de la plate-forme économique (Cluster environnemental).

En préambule, Jean-Michel COUVE, Président de l'association, remercie en les nommant tour à tour, tous les participants de ce jour. Il propose, avant d'entrer dans le vif du sujet de cette réunion et de laisser la parole à Hervé PASSAMAR, de passer à l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 02 décembre 2011. Il rappelle que ce projet de procès verbal a fait l'objet d'une communication à tous les membres de l'association par mail. Certaines modifications ont été apportées et prises en compte. Sans observation complémentaire, Jean-Michel COUVE propose de voter pour l'adoption de ce procès-verbal.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 02 décembre 2011 à l'unanimité.

Avant de faire entrer les personnes chargées de réaliser les études, la parole est laissée à Hervé PASSAMAR.

Hervé PASSAMAR rappelle les engagements pris lors de la dernière assemblée générale et notamment la construction et la mise en place d'un nouveau site Internet de l'association. L'ancien n'était adapté ni sur le fonds ni sur la forme. Ce nouvel outil peut être consulté à présent sur : « contact.maures-developpement.fr ». Il permet de donner une « image » réelle et conforme à l'objet de l'association, d'indiquer toutes les actions conduites par elle, et surtout, il permet d'accéder efficacement à toutes les informations et données utiles à la mise en place du projet de l'association.

Aussi, grâce au nouveau site, support de communication, trois consultations d'appels d'offres ont été lancées dès le mois de février.

Hervé PASSAMAR souligne :

- que lors de la mise en place de ces appels d'offres, certaines précautions étaient à prendre, notamment :

- * la recherche d'une transversalité de ces trois études.
- * une visée opérationnelle avec des déclinaisons concrètes et précises, ce qui n'était pas facile à réaliser.

- qu'enfin ce travail a permis de faire le constat que l'association, elle même, était un commanditaire particulier, puisqu'elle propose trois études de faisabilité en mettant à disposition des idées et des projets, mais qu'elle n'a pas vocation à gérer de manière opérationnelle les études qui seront ainsi réalisées et mises à disposition des collectivités publiques.

Hervé PASSAMAR poursuit en indiquant que nous étions partis sur trois études et sur trois appels d'offres. Mais, en fonction des réponses et propositions reçus des différents prestataires, après avoir longuement consulté leurs documents et réfléchi sur les propositions faites, il s'est avéré plus pertinent de confier deux de ces trois volets à un même bureau d'études.

C'est par conséquent, le groupement « JYB Consultants et SI-LEX et associés » qui a été choisi pour traiter des deux objets de consultation concernant d'une part : « le projet de pôle économique sur le territoire Cœur du Var » et d'autre part « les filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles » .

Concernant l'étude de faisabilité pour la rédaction d'un nouveau Schéma de développement durable du tourisme, la difficulté a été de trouver des experts régionaux, par conséquent imprégnés des difficultés du tourisme durable , des échanges indispensables et nécessaires entre les régions côtières et les régions de l'intérieur des terres. C'est la société B.D.R.H. Conseils, qui a été retenue , son Directeur vous commentera tout à l'heure son programme et calendrier de réalisation de l'étude.

Enfin, le fait nouveau, qui pourra permettre de lier et intégrer ces trois études, est le lancement d'un projet du GEOPARK pour le territoire des Maures. Nous avons fait appel à Guy MARTINI, Directeur du Parc Naturel géologique de Haute Provence, qui vous présentera le projet de constitution d'un dossier de GEOPARK et sa mise en œuvre. Il n'y a pas eu d'appel d'offre pour cette étude, puisqu'il s'agit, pour l'association, de disposer de l'aide précieuse de la personne la plus compétente en la matière.

Jean-Michel COUVE précise les limites du territoire des Maures . Il rappelle que bien que certaines communes se soient retirées de l'association, le travail que nous réalisons aujourd'hui sera à disposition de l'ensemble du territoire des Maures.

Il propose à présent d'accueillir les personnes choisies afin qu'elles présentent leur programme.

I. JYB Consultant et SI-LEX et Associés

Jean-Yves BUFFARD présente son équipe, dotée des moyens de répondre à l'ensemble des besoins de l'association., mais qui pourra , le cas échéant, faire appel à des expertises complémentaires (juriste, SI-LEX et Associés, urbaniste,...)

Expert en développement et financement de projets, avec 30 ans d'expérience, il possède une très bonne connaissance du territoire et de ses acteurs économiques. Gérant de la SARL JYB CONSULTANT, ses spécialités professionnelles sont le management de projet (stratégie, organisation gestion de projet, ...), le management d'opérations d'équipement du territoire telle type plate forme multimodale, de gestion de déchets,..., les études de projets ,, la gestion des travaux, l'activité commerciale (développement des activités de diversification en conception, construction dans le domaine des infrastructures en France et à l'étranger...)

Il est entouré par trois collaborateurs principaux :

- **Anne Lise CORBIN**, consultant senior en environnement (15 ans de pratique- 3^{ème} cycle ENGREF) et mise en œuvre de projets publics (contractualisation, planification, procédures foncières – 10 ans d'expérience)
- **Robert SAMMUT**, consultant senior, expert aménagement, en urbanisme et commercialisation, aujourd'hui expert auprès de Société du Grand Paris
- **Mickaël DUPONT**, consultant généraliste (Arts et Métiers-IAE) varois, première

expérience en management concertation sur le projet LGV PACA.

Jean-Yves BUFFARD poursuit la présentation de son programme, avec powerpoint.

1°)Présentation de la compréhension des besoins et objectifs des acteurs de l'association

De nombreux acteurs de l'aménagement du territoire se sont regroupés au sein de l'association pour un projet de développement durable du territoire des Maures, avec la participation de la communauté de communes Cœur du Var, pour soutenir un développement économique durable fondé sur :

- la création de nouvelles activités cohérentes avec l'histoire et les atouts du territoire
- l'innovation grâce à l'intégration d'un centre de formations professionnelles et supérieures

Les objectifs de notre mission sont donc :

- de préciser le programme d'activités économiques et d'équipements de l'Eco pôle, d'argumenter la pertinence des orientations choisies de détailler les activités et d'assurer leur cohérence avec les atouts du territoire, de fixer les conditions (notamment économiques) de leurs faisabilités.
- de contribuer à la mobilisation des acteurs du territoire et de la filière en faveur du projet
- de définir les moyens de mise en oeuvre du projet : acteurs, outils d'aménagement, planning.

2°) Planning prévisionnel

Phase 0	Signature du contrat	Début avril
Phase 1	Validation du besoin et des orientations souhaitées	Mi-avril
Phase 2	Approfondissement et argumentation du programme de l'Eco pôle	Mi-mai
Phase 3	Validation socio-économique du programme envisagé	Fin mai
Phase 4	Bilan macro-économique , planning et recommandation pour la mise en oeuvre	Mi-juin
Phase 5	Bilan final et suggestion	Fin juin

2-a Phase 1 Validation du besoin et des orientations souhaitées

L'objectif est :

- d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à la définition des hypothèses de faisabilité du projet,
- de nous assurer de notre bonne compréhension des souhaits et des orientations des acteurs du projet

Pour ce faire la méthodologie adoptée est :

- les entretiens avec les élus et les prescripteurs environnement et développement durable (DREAL, CG 83 ...) formations (acteurs économiques, rectorat...)
- des diagnostics stratégiques : besoins et atouts du territoire dont nous pourrons débattre tout à l'heure.

2-b Phase 2 Approfondissement et argumentation du programme de l'Ecopôle

Pour construire un programme répondant aux besoins et objectifs définis, nous :

- enquêterons sur chaque orientation thématique afin de qualifier et quantifier le besoin ou les besoins ;
- définirons les facteurs de succès transposables, les freins à lever, les leviers d'actions à partir de l'analyse d'Eco-sites et Eco-pôles existants
- construirons un programme cohérent s'appuyant sur les synergies entre équipements, activités économiques et offres d'enseignements

Concernant la méthodologie et les outils utilisés :

- les enquêtes seront de deux types :
 - personnalisées auprès de grands industriels ou institutionnelles,
 - de type marketing auprès d'entreprises ciblées
- les analyses par thématique et filière (Centre d'affaires, parc d'exposition, incubateurs d'entreprises, formation aux métiers de l'environnement,...)
- les retours d'expérience d'autres projets, Eco sites, Eco-pôles, Eco parc
- des rapports détaillés seront établis avec l'évaluation des besoins et la qualification des hypothèses retenues, notamment à l'aide des analyses et résultats d'entretien)
- Présentation argumentée du programme de l'Eco pôle
- Esquisse dépliant d'argumentation du projet
- Enfin réunion et mise au point des hypothèses du programme.

2-c Phase 3 Validation du besoin et des orientations souhaitées

2-d Phase 4 Bilan macro-économique, planning et recommandations pour la mise en œuvre

Objectif : estimer et valoriser les effets attendus du projet

Méthodologie :

- directs quantitatifs : nombre d'emplois créés, recettes fiscales
- indirects qualitatifs : revitalisation du territoire, renforcement filière agricole...

En parallèle, nous analyserons les conditions de faisabilité et les conditions de mise en œuvre du projet

- foncière et urbaine
- économique

L'analyse foncière et urbaine contribuera aux réflexions déjà engagées par l'association sur les scénarios d'aménagement spatial du site, en proposant en particulier une première quantification des besoins fonciers.

Livrables : au terme de ces études

- valorisation des effets socio-économiques du projet
- bilan macro-économique du projet
- planning, budget, plan d'actions et recommandation pour la mise en œuvre

3°)Concernant les objectifs spécifiques : filières Environnementales et Développement Durable

Les objectifs sont les formations supérieures et professionnelles non concurrentielles avec celles déjà présentes en région PACA, innovantes, répondant aux besoins des jeunes entreprises.

Nous nous attacherons aux enquêtes filières environnementales :

*questions complémentaires lors de l'enquête économique,

*analyse bibliographique (prospective « emplois verts »

*entretiens prescripteurs locaux, Région, Rectorat, enseignement agricole,...)

Exemples :

- Les MASTERS spécialisés en EDD, à la fois sciences humaines et scientifiques nationaux
 - Université de Caen Basse-Normandie :MASTER LEA spécialité DDSC (Développement Durable : stratégies de concertation et de communication)
 - Université de Cergy-Pontoise : MASTER 2 SEMIU – Sciences de l'environnement – milieux urbains et industriels (Parcours professionnel Environnement et communication)
 - Université de Montpellier 2 – Faculté des Sciences : MASTER Ecologie Biodiversité :ACCES (Parcours ACCES-SVT)
- Les MASTERS spécialisés en EDD dans la Région : uniquement sciences humaines
 - Université de Nice-Sophia Antipolis – UFR LASH Lettres, Arts et sciences humaines
 - MASTER PRO 2 Communication écocitoyenne, patrimoines et développement durable (Master professionnel Com EDD)
 - Université d'Aix – Marseille : MASTER Sciences de l'environnement terrestre spécialité Médiation en environnement

A l'issue de cette étude notre objectif sera :

- Un projet faisable avec :
 - Un ou des acteurs privés identifiés prêts à investir
 - Une ou des installations publiques identifiées
 - Un bilan global positif grâce à la cohérence et la synergie du programme de développement
- Un dépliant pour la communication avec :
 - Un projet porté par l'ensemble des élus et forces vives du territoire
 - Des pistes opérationnelles concrètes pour la mise en œuvre avec un planning détaillé et des propositions pour une conduite maîtrisée

Certaines questions et orientations doivent faire l'objet d'un débat :

a°) Le foncier :

Quel discours ?

Quelles surfaces pour des grands comptes privés ?

b°) Les orientations : les besoins sont-ils identifiés ?

c°) Quelles seraient les personnes à rencontrer ?

Jean-Michel COUVE remercie M BUFFARD, et demande à M **Guy CASTAGNE** d'intervenir et de présenter à son tour la mission « étude de tourisme durable pour le territoire des maures »

II Guy CASTAGNE, B.D.R.H. CONSEILS

Guy CASTAGNE est consultant et Directeur Associé du cabinet BDRH CONSEILS . Son parcours professionnel de 30 ans d'activités en conseil dans le domaine du tourisme lui a permis d'être

- spécialisé en marketing et organisation du tourisme
- expert en tourisme réceptif .I

Il est basé à Manosque, Marseille et Paris, et intervient en région PACA mais également dans la France entière pour des études, des accompagnements de projets, sites, ...)

La mission que lui a confiée l'association est la conduite d'un accompagnement à la conception et l'appui à la mise en œuvre d'un Schéma de tourisme Durable sur le Territoire des Maures.

L'objectif de cette étude est de :

- produire une connaissance des forces et faiblesses du territoire des Maures en terme de tourisme durable (initiatives, actions, projets, et attentes)
- identifier des éléments pouvant préfigurer des pistes d'actions concrètes (mutuelliste, création, développement...)
- identifier des hypothèses de portage et d'animation du dispositif (gestion de projets, pistes de financement)

Guy CASTAGNE rappelle que le tourisme est intégré à l'ensemble de la réalité socio- économique du territoire, il n'en est pas dissocié. Aussi il abordera cette étude de la façon la plus transversale possible de façon à être :

- en lien avec les autres dimensions sociale, économique, environnementale, éthique qui sont les piliers du développement durable
- dans une vision d'avenir, innovante, durable, aux antipodes du tourisme dit « de cueillette »
- dans une optique de tirer parti des atouts temps (toute l'année), et espace (l'ensemble du territoire des Maures)
- avec, si possible, une approche nouvelle, « à rebrousse- poil », disruptive !

Avant de définir sa méthode et son calendrier de travail, Guy CASTAGNE rappelle que les finalités pré définies de cette étude seront :

- d'étudier les conditions d'un territoire/ destination « tourisme durable » respectueux des ressources, socio-économiquement utile, durable à l'année.
- de décloisonner et fédérer les acteurs du territoire autour du tourisme (tourisme imbriqué dans la vie du territoire, sa réalité socio-économique, les liens avec les autres domaines d'activités,...)
- de viser l'efficacité du plan d'action (pour la suite, selon un volet complémentaire).

Pour ce faire il convient de déterminer trois phases :

- Inventaire de l'existant : la partie la plus longue
- Définition d'orientations et de principes d'action : la partie la plus stratégique. Positionnement : pourquoi ? les thématiques : quoi / organisation : comment ? qui et comment animer le projet ?
- Proposer un plan d'action opérationnel et réaliste : la partie la plus créative.

La méthode proposée :

- Les échanges avec H. PASSAMAR
- Les entretiens, rencontres, consultations de documents, veille. Entretiens ciblés avec une sélection d'acteurs « clé » à contacter sur le territoire ou dans le département du Var. Identification des données économiques et des sources statistiques disponibles (Insee, Agence départementale de développement touristique...)
- L'analyse et synthèse. Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et limites du territoire au regard du tourisme durable.

A aujourd'hui l'état d'avancement des travaux se traduit par :

- une réalisation de 75% de l'inventaire, qui sera présenté sous forme de note d'étape d'ici le début mai (il reste à compiler des données « clé » issues des entretiens).
- 50 heures de recherches et d'investigations
- 2 jours de terrain
- 30 entretiens individuels et rapports analysés

sont à la base d'un bon aperçu des forces et des faiblesses du projet.

Le calendrier prévu :

- Travail sur l'inventaire commencé depuis mi mars.
- Travail sur les orientations et les principes d'action au mois de mai
- Réunion de restitution des phases 1 et 2 le 23 mai
- Travail sur l'élaboration d'un Schéma de tourisme durable au mois de juin, avec identification et élaboration d'actions prioritaires à moyen terme, afin d'inscrire les programmes dans la durée et en relation avec les autres projets structurant du territoire.
- Réunion finale de restitution fin juin.

Jean Michel COUVE remercie M Guy CASTAGNE.

Un débat s'instaure sur les deux présentations.

Concernant le lieu à trouver et l'emprise des terrains pour le projet de pôle économique sur le territoire des Maures, **Jean-Michel COUVE** l'envisage à proximité de la plaine des Maures. Il rappelle que le Maire du Cannet des Maures a lancé un projet « Var Ecopole » les terrains seraient disponibles et, pour l'instant, inexploités. La commune du Cannet des Maures souhaite développer un projet d'avenir, avec un développement économique maîtrisé en parfaite intégration à l'environnement.

Hervé PASSAMAR rappelle que le site Var Ecopôle peut constituer une base fondamentale. Le Pôle économique et le Centre environnemental doivent fonctionner en interaction. Les objectifs et les attentes des uns et des autres doivent se retrouver. Les deux projets « Pôle économique sur le territoire cœur du Var » et « filières de développement environnementales, formations supérieures et professionnelles » trouveront entre elles des résonances. Elles se complètent et doivent s'organiser pour que ce développement économique soit tourné vers l'innovation et la formation, vers les éco-

technologies. Dans ce but il nous faut trouver des points de liaison avec la communauté de communes Cœur du Var, afin que les études entreprises par l'association puissent être intégrées au projet de cette collectivité.

Jean-Michel COUVE informe qu'il souhaiterait disposer d'échanges de courrier avec la communauté de communes pour formaliser le travail commun, et que les études entreprises par l'association soient intégrées dans une démarche de partenariat.

Il serait indispensable que les études sur le « contenant » et le « contenu » soient conduites en synergie par les deux groupes.

Robert BOUCHARD demande quels sont les points de convergence avec notre association. Est-on persuadé que la communauté de commune souhaite travailler avec nous ?

Gabriel TUVERNET, Maire du Thoronet, répond qu'il existe une réelle volonté de la part de la Communauté de communes d'avancer vers des projets concrets, de concevoir et d'animer des projets économiques en préservant le territoire.

Claire ACCOSSANO reprend également cette position en signalant la volonté des partenaires de la Communauté de communes d'avancer sur le projet d'Ecopole, et de participer à la création d'emplois. Elle indique qu'un chargé de mission a été recruté afin de travailler sur le projet d'un Schéma directeur d'aménagement, et qu'un travail est entrepris actuellement sur le foncier afin d'avoir sa maîtrise.

Jean-Michel COUVE demande si ces terrains sont classés en terrains agricoles.

Claire ACCOSSANO répond qu'il s'agit effectivement de terrains agricoles mais qui ont été déclassés en zone A.U .

Nicole TRONCHE demande si l'on a connaissance à l'origine d'associations pour la protection de l'environnement sur ce territoire ? Les contacterons-nous ?

Jean-Michel COUVE insiste sur le caractère exceptionnel de ce site entre littoral, plaine agricole, et forêts des Maures, qui constitue une réserve de richesses naturelles, que nous devons valoriser économiquement tout en le préservant.

Bertrand DESCHAMPS indique qu'au sein de la CCIV une réflexion a été engagée sur les notions de développement durable, sur la certification AFNOR et qu'il y aura sans doute lieu de s'appuyer sur cette réflexion.

Florence LANLIARD demande quelles seront les méthodes pour mettre en œuvre le projet dans un délai si court ?

Jean-Yves BUFFARD répond que dans un premier temps il s'agira de détecter les acteurs potentiels intéressés, d'additionner les diverses solutions envisageables et de les proposer.

Jean-Michel COUVE sur le volet de la mise en œuvre du tourisme durable souligne qu'il s'agit d'envisager le tourisme dans son sens le plus large et de l'aborder transversalement, en reliant les territoires du littoral à celui de l'intérieur des terres du territoire des Maures.

Jean-Louis ATOCH signale que le tourisme constitue la seule activité économique qui influe sur pratiquement toutes les autres activités.

Nicole TRONCHE nous rappelle l'intérêt pour notre région de fonctionner toute l'année.

Dominique LEDERLIN-ADER rappelle que pour travailler depuis fort longtemps sur ce genre de projet, il lui semble primordial de réussir cette analyse de l'existant, et que par la suite nos études ne partent pas au fond d'un tiroir. Il faudra les faire partager.

Annick NAPOLEON aborde le sujet des infrastructures. Il ne faut pas concevoir que, seul, le littoral aurait besoin de ce projet. C'est bien plus, une entité territoriale pleine qui permettra au pays d'être connu pour l'ensemble de ses richesses.

Jean-Michel COUVE indique que ce n'est pas la route qui fera le territoire, mais le projet de territoire qui fera les routes. La route doit être un axe de liaison, liaison entre le littoral et l'intérieur des plaines agricoles des Maures.

Jean-Michel COUVE demande à Guy MARTINI de présenter le projet de l'établissement d'un GEOPARK sur les territoires des Maures.

III GUY MARTINI :

Guy MARTINI est Directeur de la Réserve Naturelle géologique de Haute Provence.

Il adhère à l'idée que la création d'un GEOPARK au sein du territoire des Maures pourra être le lien entre les trois études proposées. Quelle image pour la région et le territoire des Maures ?

Quelques explications sur : qu'est-ce qu'un GEOPARK ? Le mot vient de Géo (science qui étudie les phénomènes biologiques et humains de la surface terrestre) , Gaia de la mythologie grecque ou encore Tellus dans la mythologie romaine, divinité de la Terre.

Le GEOPARK est un territoire géologique national protégé. Il vise à étudier, à conserver, à promouvoir les particularités d'un territoire, en collaboration avec les différents acteurs de la société (organismes statutaires, universités ...) et en accord avec les traditions locales. La création d'un GEOPARK est une démarche qui doit être appréhendée avec une vision globale de la planète. C'est la mémoire d'un continent.

En ce sens le soutien de l'UNESCO pour l'initiative des GEOPARKS porte sur la recherche interdisciplinaire dans les domaines de la géologie en y associant le développement durable et en apportant aux communautés locales un soutien dans le développement socio-économique et la conservation de l'environnement naturel.

Comment alors, ne pas penser que la création d'un Géoparc sur le territoire des Maures pourrait-être un formidable liant pour les projets qui viennent d'être évoquées.

Il existe quatre GEOPARKS en France, deux en région PACA. **Guy MARTINI** précise qu'il ne pourra y avoir plus de trois GEOPARKS, en Provence. Notre région est riche et mérite d'être mise en valeur, et nous avons là une magnifique opportunité. Il est important de la saisir, de présenter un dossier à l'UNESCO, l'informant de notre demande de constitution d'un Géoparc et faire ainsi acte de candidature.

Annick NAPOLEON demande s'il est possible de relier les sites archéologiques de la région.

Guy MARTINI indique qu'effectivement le GEOPARK est un maillage des énergies humaines, du patrimoine. Il s'agit de créer une identité de territoire.

Dominique LEDERLIN-ADER pense que l'idée d'inclure la création d'un GEOPARK dans nos projets est une idée nouvelle, prometteuse, permettant de rassembler. Elle se demande cependant, s'il ne faudrait pas la considérer à part et ne pas l'inclure dans le projet global de l'association.

Robert BOUCHARD pense également que si la création du GEOPARK doit être portée par l'association car c'est une réalité, elle doit aussi être dissociée du pôle économique.

Jean-Michel COUVE pense qu'au contraire ce projet doit faire partie intégrante de nos objectifs, ce qui permet de leur donner une dimension et une nature beaucoup plus valorisante. Il faut tout intégrer et faire avancer tous les projets en même temps.

Nicole TRONCHE demande de quelle manière on doit le mettre en œuvre

Guy MARTINI indique qu'il faut constituer un dossier de candidature. A partir du moment où le dossier sera constitué et déposé, il faudra 1 an pour être pris en compte.

Il estime que notre dossier de candidature a des chances d'être accepté.

Il faut créer l'image du territoire, définir un label géopark, mailler des routes, des sites. Il faut une structure de gestion.

C'est un territoire d'excellence que nous recherchons à travers la création d'un GEOPARK, sachant que tous les quatre ans les territoires sont vuidés.

L'intérêt de ce GEOPARK est qu'il intègre un grand réseau international.

Dominique LEDERLIN-ADER souligne qu'il s'agit dans un premier temps de travailler sur un pré-dossier, pour déposer en quelque sorte un brevet.

Jean-Yves BUFFARD souligne que la création de ce GEOPARK nous permet d'envisager l'espace en trois dimensions.

Florence LANLIARD rappelle que la charte forestière pourrait être la structure porteuse de ce projet, mais il faudra faire évoluer le Syndicat mixte, qui est issu des premiers travaux de notre association.

Annick NAPOLEON pense qu'il faudra faire un parallèle avec, au sud, le Parc Naturel de Port – Cros, les Îles du Levant, ... et les relier avec ce parc labellisé par l'UNESCO

Remerciements de tous les participants aux différents intervenants pour leur présentation très éclairante, et remerciements particuliers à Hervé PASSAMAR qui a su mettre en adéquation les projets de l'association.

La séance est levée à 17h35.